



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## oeuvres universitaires

Question écrite n° 37513

### Texte de la question

Les étudiants doivent voter, du lundi 29 mars au vendredi 2 avril, pour leurs représentants à des centres chargés de gérer les cités et les restaurants universitaires. Les syndicats tels l'UNEF et l'UNI concentrent leurs critiques sur des listes jugées « confessionnelles », qui connaissent un succès croissant. Première visée, l'association Étudiants musulmans de France (EMF). Créée il y a plus de quinze ans, dans l'orbite de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), EMF a fait une véritable percée en 2002, en présentant dix listes lors des dernières élections aux CROUS. Le syndicat musulman, présent sur moins de la moitié des académies, a en effet raflé 6,43 % des voix il y a deux ans, contre 1,59 % en 2000. Cette année, EMF se présente dans treize académies et explique qu'ont été déposées, à Amiens et Caen, « deux listes proches » de lui. La communauté juive, elle aussi, est accusée de vouloir s'organiser. Pour preuve, les listes FEDER (Fédération étudiante des enfants de la République) sont constituées cette année pour la première fois par l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) et SOS-Racisme. Elles ont été déposées dans cinq académies. L'UNI (Union nationale interuniversitaire) est le plus violent sur le sujet, dénonçant « aujourd'hui cette montée d'un communautarisme religieux à l'opposé de la tradition de neutralité et de laïcité de l'université française et appelle les étudiants à voter nombreux à l'occasion des élections aux CROUS afin de faire barrage à la montée du communautarisme », dans un communiqué publié le 22 mars 2004. Compte tenu de cette situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui préciser son sentiment et ses intentions au sujet de ce dossier.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche veille particulièrement à ce que le principe de laïcité soit respecté dans tous les niveaux d'enseignement, du primaire au supérieur. S'agissant des dernières élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS), l'analyse des résultats tend à prouver que les craintes des organisations représentatives par rapport à une accentuation du communautarisme n'étaient pas fondées. Le taux de participation, traditionnellement très faible pour ces élections, qui a augmenté de près de 50 % a eu pour effet d'entraîner mécaniquement un recul des listes dites « communautaristes ». Plus globalement, le réseau des oeuvres universitaires, bien avant 2002, s'est trouvé confronté aux exigences d'une population étudiante de nature confessionnelle, mais marginale, et s'est interrogé sur les réponses qu'il convenait d'y apporter. Ces interrogations ont abouti récemment à l'élaboration, dans le cadre de la réflexion nationale sur la laïcité, d'un document d'orientation pour les CROUS, en concordance avec la charte établie par la conférence des présidents d'université. Ce document permettra aux gestionnaires des CROUS de répondre à ces demandes de façon cohérente.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 37513

**Rubrique** : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 13 avril 2004, page 2896

**Réponse publiée le** : 20 juillet 2004, page 5557